



RAPPORT ANNUEL 2021

COMITE DE VIGILANCE
LIEU D'ENFOUISSEMENT DE SAINTE-SOPHIE

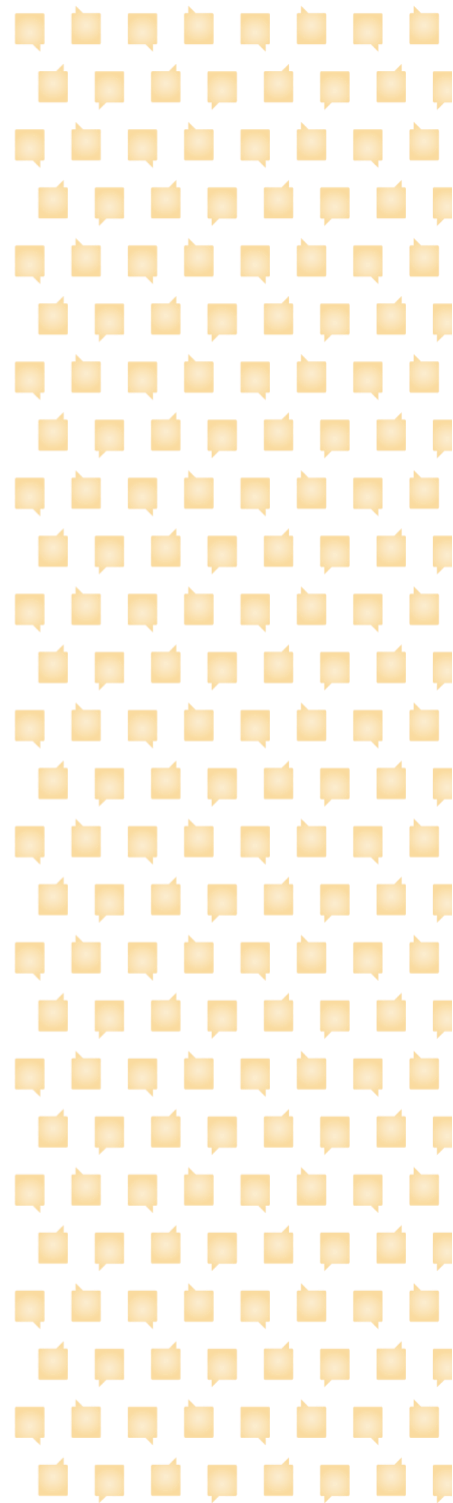


TABLE DES MATIÈRES

1.	Contexte.....	2
2.	Travaux réalisés.....	7
3.	Suivi environnemental des eaux.....	8
4.	Gestion des biogaz.....	10
5.	Projets et suivis liés à la biodiversité.....	11
6.	Suivi des démarches pour la zone 6.....	12
7.	Autres dossiers.....	13
8.	Bilans des années 2020 et 2021.....	14
9.	Résultats.....	17
	Annexe 1 Calendrier thématique 2021.....	18
	Annexe 2 Registre des plaintes.....	20



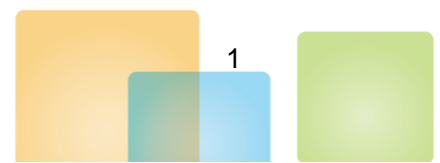
NOTE

Le rapport d'activités 2021 du Comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie a été préparé par Transfert Environnement et Société (ci-après Transfert), puis révisé et adopté par les membres. Il résume les activités du Comité dans la dernière année et donne un aperçu des travaux à venir.

Transfert, une entreprise de conseil en participation publique, a collaboré à la création du Comité de vigilance en 2004, anime les rencontres et rédige les comptes rendus. Le rapport annuel vise à faire connaître le Comité auprès de la population, à augmenter la visibilité de ses activités, à valoriser les résultats obtenus et à susciter l'intérêt à participer au Comité.

Enfin, le rapport a été produit dans un souci de synthèse, pour en faciliter la lecture. Des illustrations, tirées des présentations de WM, y ont été intégrées pour aider à la compréhension. Les personnes intéressées à obtenir plus de détails sur certains sujets peuvent consulter les comptes rendus et les présentations disponibles, sur le site Internet du Comité, à l'adresse suivante :

www.vigilancewmste-sophie.org



1. CONTEXTE

1.1 MANDAT ET FONCTIONNEMENT

Le Comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie est né de la volonté du public d'être associé de plus près au suivi des activités de Waste Management (WM). Il a été mis en place en 2004.

Le mandat du Comité est le suivant :

- Permettre au milieu de s'informer et de suivre les activités du site
- Émettre des recommandations aux gestionnaires de WM pour limiter les impacts du site
- S'assurer du respect des normes applicables

Les membres du Comité proviennent de divers milieux : voisinage, milieu municipal, groupes environnementaux, organisme socio-économique et milieu agricole. Cette représentativité favorise la diversité des opinions exprimées, des échanges riches en points de vue et une diffusion accrue de l'information dans la communauté.

L'équipe de WM est également présente aux rencontres pour informer les membres, répondre à leurs questions, et fournir le soutien nécessaire au bon fonctionnement du Comité.

Le Comité se réunit quatre fois par année afin de discuter du fonctionnement du site, des suivis environnementaux, ou encore des préoccupations soulevées dans le milieu. À la suite de chaque réunion, un compte rendu est rédigé et vérifié par les membres.

Pour en savoir plus, consultez le site du Comité : www.vigilancewmste-sophie.org

Vous y retrouverez :

- Un formulaire pour recevoir des alertes par courriel lorsque des travaux peuvent occasionner des odeurs ou du bruit
- Les coordonnées pour contacter le Comité ou WM
- Toute la documentation relative aux travaux du Comité, incluant les comptes rendus et les présentations



COMPOSITION DU COMITÉ

Tableau 1 - Composition du Comité en date du 2 décembre 2021

Catégorie	Fonction ou organisme	Nom
Voisinage	Sainte-Sophie (Présidente du Comité)	Olga Bazusky
	Sainte-Sophie	Lorraine Couët
	Sainte-Sophie	Robert Proulx
	Sainte-Sophie	André Boucher
	Sainte-Sophie	Claude Lamontage
	Sainte-Sophie	Ronald Gill
	Saint-Jérôme	Céline Mul
	Sainte-Anne-des-Plaines	André Labelle
Milieu municipal	Municipalité de Sainte-Sophie	<i>Vacant</i>
	Municipalité de Sainte-Sophie	<i>Vacant</i>
	MRC de la Rivière du Nord	Josée Yelle
	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines	Keven Renière
Groupes environnementaux	Municipalité de Saint-Hippolyte	<i>Vacant</i>
	Association de protection du lac L'Achigan	Georges Raymond
Organismes socio-économiques	Corporation de l'Aménagement de la Rivière Assomption	Maryse Blanchette
	Club récréatif et équestre des Laurentides	Nicole S. Joyal
		Sylvie Roy Julie Ouellet

	Association des gens d'affaires de Sainte-Sophie	Gilles Bertrand
Milieu agricole	UPA	Anne-Marie Alary
		Étienne Gauthier

Élections municipales

Les élections municipales, tenues à l'automne 2021, ont entraîné un remaniement de certains sièges au sein du Comité. Un nouveau membre du milieu municipal s'est joint et certains sièges demeurent vacants. Ces vacances seront comblées en 2022.

Tableau 2 – Membres ayant quitté le Comité en cours d'année 2021

Catégorie	Fonction ou organisme	Nom
Milieu municipal	Ville de Sainte-Sophie	Normand Aubin (district #6)
	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines	Julie Boivin
	Municipalité de Saint-Hippolyte	Bruno Allard

Tableau 3 – Équipe de WM ayant participé aux réunions en 2021

	Fonction	Nom
Équipe de WM	Directeur des affaires publiques	Martin Dussault
	Directeur général adjoint, de l'ingénierie et de l'environnement	Ghislain Lacombe ing.
	Directeur des opérations du site de Sainte-Sophie	Marc-André Desnoyers
	Ingénieur régional	Vu Tran

Tableau 4 - Invité ayant réalisé une présentation en 2021

Organisation invitée	Nom	Présentation
MRC de la Rivière-du-Nord	Charléric Gionet, directeur développement économique	Suivi du fonds de valorisation agricole

Tableau 5 – Équipe de Transfert ayant appuyé les rencontres en 2021

	Fonction	Nom
Équipe de Transfert	Animation	Alex Craft
	Comptes rendus	Camille Montreuil Anne Bélanger

1.2 CALENDRIER THÉMATIQUE ANNUEL

À PROPOS DU CALENDRIER THÉMATIQUE ANNUEL

Le calendrier thématique annuel contient les sujets à aborder pour les quatre réunions de l'année. Cette formule vise à assurer un suivi plus fluide et périodique des divers dossiers : travaux au site, suivi environnemental, suivi des plaintes et des visites de conformité du ministère, etc.

En début d'année, une proposition de calendrier est présentée au Comité pour son adoption. En tout temps, les membres conservent la possibilité d'ajouter des points aux ordres du jour.

UN CALENDRIER ADAPTÉ AUX CIRCONSTANCES DE LA COVID-19

La première rencontre de l'année 2021, tenue en mars, a permis de rattraper divers sujets prévus en 2020, mais reportés dû à la pandémie de COVID-19. Ceci inclut le bilan de l'année 2020 ainsi que le bilan du fonds de valorisation agricole.

NOUVEAUX THÈMES INTÉGRÉS AU CALENDRIER 2021

En 2021, les nouveaux thèmes suivants ont été intégrés au calendrier annuel :

- Redevances sur l'enfouissement
- Mesures d'adaptation aux changements climatiques
- Plan d'urgence
- Bilans de la gestion des matières résiduelles (*tel que convenu avec le Comité, ce thème a été reporté en 2022, afin d'alléger les ordres du jour*)

Le calendrier thématique 2021 complet est disponible en annexe 1.

CARTE DES ZONES DU SITE

La vue aérienne suivante permet de situer les différentes zones du site, notamment :

- La zone 5B, en exploitation en 2021
- La zone 6, autorisée en 2020, et dont la mise en service est prévue en 2022



2. TRAVAUX RÉALISÉS

Tout au long de l'année, WM a présenté aux membres du Comité l'évolution des travaux sur la propriété à l'aide de photos prises sur le terrain et d'une vue aérienne du site.

Travaux réalisés en 2021

Excavation et imperméabilisation de la cellule 5B-4

- Dernière cellule de la zone 5
- Mise en service en cours d'année



Photo : mise en place d'une membrane de protection (cellule 5B-4)

Début des travaux d'aménagement de la première cellule de la zone 6

Excavation et mise en service à venir en 2022

Construction d'une berme de stabilité (secteur ouest des zones 5B et 6)

Travaux nécessitant plusieurs étapes :

- Mur sol-bentonite (imperméable)
 - Berme de stabilité
 - Reboisement en continu

Fera aussi office d'écran visuel.

Travaux réalisés en une seule étape pour limiter l'impact sur les activités du Club équestre dans le secteur.



Photo : mise en place d'une membrane de protection

Recouvrement final

- Sur le toit de la zone 5A (2 ha)
- Sur les talus sud et ouest de la zone 5B (3 ha)



Photo : pose de membranes imperméables sur le toit des cellules

Prolongement en continu du système de captage des biogaz

- Prolongement de la conduite principale
 - Forage de puits verticaux
- Aménagement de tranchées horizontales



Photo : conduite principale de captage des biogaz

Agrandissement et modernisation de l'usine de traitement des eaux

- Démarrage réalisé en 2021



Photo : nouvelle usine

3. SUIVI ENVIRONNEMENTAL DES EAUX

SUIVI RÉALISÉ AU SITE

Chaque année, WM réalise trois campagnes d'échantillonnage de la qualité des eaux, tel qu'exigé par le ministère : printemps, été et automne. Les échantillons sont pris à différents endroits sur le site et autour de celui-ci :

- Dans les eaux de surface qui s'écoulent autour du site (à six endroits)
- Dans les eaux souterraines de la nappe libre, qui est dans le sable (26 puits)
- Dans les eaux souterraines de la nappe captive, soit sous la couche d'argile (17 puits)

Les échantillons sont envoyés à un laboratoire agréé par le ministère. Les résultats sont consignés dans un rapport par un consultant et transmis au ministère, à la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et au personnel de la prison (prise d'eau située en aval du site).

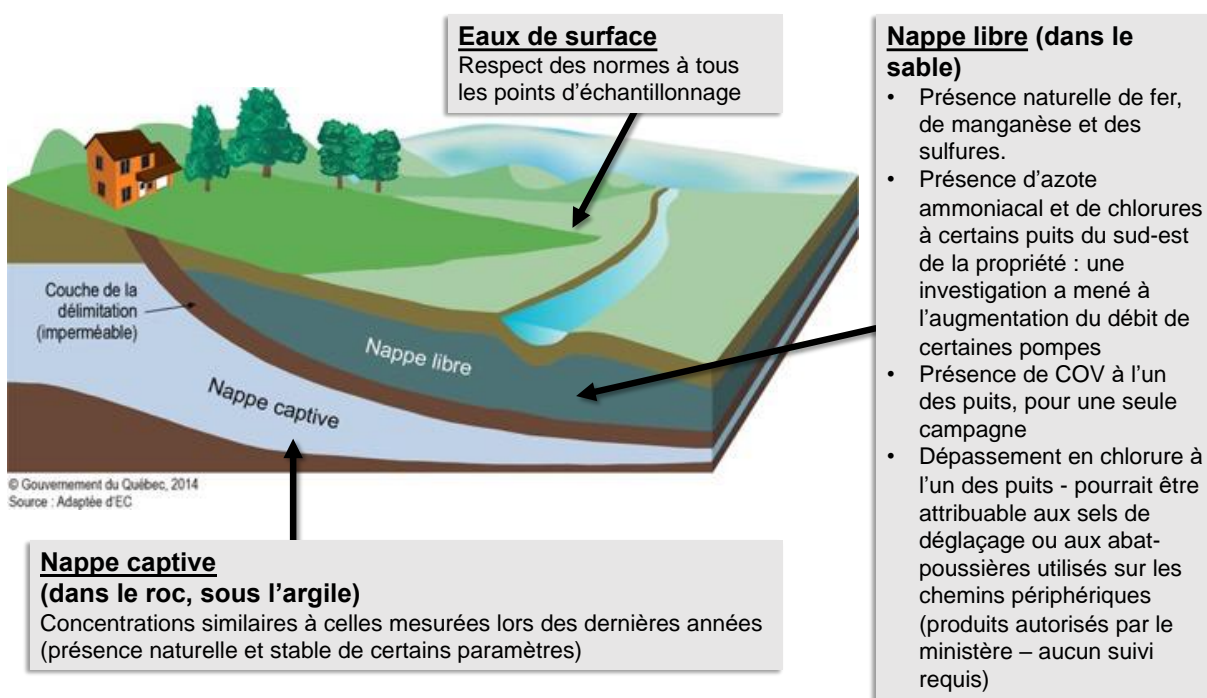
Pour interpréter les résultats, WM et le ministère tiennent compte de plusieurs facteurs :

- Les normes applicables
- Les valeurs mesurées en amont, soit avant que les eaux n'entrent en contact avec le site
- La présence naturelle de certains paramètres dans l'eau
- Les tendances et les fluctuations par rapport aux années précédentes

RÉSULTATS DES CAMPAGNES D'ÉCHANTILLONNAGE - 2020

WM a présenté les résultats du suivi annuel de la qualité des eaux de 2020 :

Le suivi environnemental des eaux 2020 en bref



Cette présentation a permis aux membres d'échanger sur le suivi réalisé et la façon dont les résultats sont interprétés à chacun des puits.

En réponse à des interrogations, WM a rappelé le fonctionnement de la barrière hydraulique, aménagée en 2004 au sud de la propriété, qui pompe l'eau dans le roc, sous les anciennes cellules. L'eau est ensuite déversée dans le fossé périphérique, ce qui permettrait, si la situation se présentait, de détecter rapidement toute contamination liée à l'ancien site.

WM a aussi confirmé que le Comité sera tenu informé de l'évolution des concentrations en azote ammoniacal et en chlorures à certains puits, à la suite de son intervention dans la tranchée drainante (soit l'augmentation du débit de certaines pompes).

EAUX DE LIXIVIATION

Au site de Sainte-Sophie, les eaux de lixiviation sont traitées par les installations de WM, localisées directement sur le site, avant d'être rejetées dans la rivière Jourdain.

Conformément aux exigences du ministère, WM prend un échantillon d'eaux traitées chaque semaine afin de vérifier la présence de six paramètres (azote ammoniacal, oxygène, phénols, zinc, matières en suspension, coliformes fécaux).

Deux types de normes doivent être respectées :

- Une limite maximale, à ne jamais dépasser
- Une moyenne mensuelle, que WM évite de dépasser en tout temps (il est en effet préférable de viser des résultats hebdomadaires inférieurs à cette valeur, puisque des résultats trop élevés rendraient difficile le respect de la moyenne mensuelle)

WM a expliqué qu'au niveau des matières en suspension, un dépassement de la moyenne mensuelle s'est produit en août 2020. Les membres ont demandé des précisions, et WM a expliqué qu'il résultait d'un bris d'équipement ayant été colmaté (situation corrigée).

AUTRES PROJETS RELIÉS À LA GESTION DES EAUX

Mesures d'adaptation aux changements climatiques

Pour faire face aux changements climatiques, et donc au besoin, à des précipitations plus abondantes, WM a expliqué avoir mis en place différentes mesures.

Pour ralentir le débit d'eau de surface :

- Empierrements plus robustes pour les descentes d'eau pluviale et les fossés de drainage après le recouvrement final
- Aménagement d'un marais filtrant au nord et au sud de la propriété

Pour éviter l'accumulation d'eau dans les bassins :

- Augmentation de la capacité de l'usine de traitement des eaux de lixiviation

Projet expérimental de plantation de saules

Ce projet, réalisé en collaboration avec Polytechnique Montréal, Ramo (anciennement « Raméa phytotechnologies ») et le Jardin botanique de Montréal, vise à valoriser le lixiviat de l'ancien site en irriguant une plantation de saules sur la propriété, et à exploiter la plantation pour créer différents produits (clôtures, murs antibruit, paillis). La plantation compte 19 200 arbres et est localisée sur l'ancien site.

Pour la première fois, à l'automne 2021, les saules ont pu être récoltés (comme ce sera le cas chaque trois ans, afin que la taille des tiges soit optimale pour la valorisation). Le Comité s'est informé sur les suites, et WM a expliqué que les saules repousseront à partir des quelques centimètres de tiges laissés au sol (procédé de recépage).

Au total, depuis 2018, le projet a permis de récolter 48 tonnes de bois sec, et de capter l'équivalent de 88 tonnes de gaz carbonique.



Plantation en juillet 2021

4. GESTION DES BIOGAZ

CAPTAGE DES BIOGAZ

Tous les lieux d'enfouissement au Québec qui reçoivent plus de 50 000 tonnes de matières annuellement, ont l'obligation de capter les biogaz qui sont produits par la décomposition des matières organiques, pour ensuite les détruire ou les valoriser.

WM a d'abord expliqué que le biogaz est capté de deux façons différentes :

- Avec des tranchées horizontales (tuyaux perforés et entourés de pierre nette, installés au fur et à mesure de l'aménagement d'une cellule)
- Avec des puits verticaux (tuyaux en PVC forés lors du recouvrement final d'une cellule).

Les tranchées et les puits sont reliés à un système d'aspiration central qui tire le biogaz.

MISE EN VALEUR DES BIOGAZ

Au site de Sainte-Sophie, à l'heure actuelle, environ 55 % du biogaz est valorisé à travers l'usine Rolland, qui l'utilise comme principale source d'énergie pour la fabrication du papier.

En parallèle, WM travaille à identifier des solutions pour valoriser l'entièreté du biogaz généré par le site (une condition du décret d'autorisation pour la zone 6, à mettre en place d'ici 2027, faute de quoi la durée de l'autorisation sera limitée à 10 ans). Un partenariat est en discussion à cet effet, et des annonces sont à prévoir dès que les ententes auront été

signées. L'étude de faisabilité, visant un ou plusieurs projets de valorisation, doit quant à elle être déposée au ministère avant décembre 2022.

SUIVIS ENVIRONNEMENTAUX RELIES AUX BIOGAZ

WM a partagé avec le Comité les résultats des suivis effectués sur le terrain pour vérifier que le réseau de captage des biogaz fonctionne bien, et qu'il n'y a pas d'émissions fugitives d'importance. Ces suivis sont réalisés sur l'ensemble du site, trois fois par année. En cas de dépassement de la valeur fixée par le ministère, WM doit définir un plan d'action pour remédier à la situation.

En 2021, les relevés n'ont indiqué aucun dépassement pour l'ensemble du site.



Suivi des émanations de biogaz en surface

5. PROJETS ET SUIVIS LIÉS À LA BIODIVERSITÉ

En 2021, WM a effectué un suivi sur l'avancement des projets de biodiversité sur la propriété. Ces projets incluent :

- L'aménagement d'une aire de conservation au sud de la propriété qui comprend des habitats fauniques (plateformes et nichoirs)
- Le recouvrement végétal d'une berme stabilisatrice achevée en 2021, qui remplit des fonctions d'ingénierie et écologiques, grâce à la plantation de 15 500 végétaux de 20 espèces différentes
- Une plantation d'asclépiades, afin de créer un habitat pour le papillon monarque, dont la superficie sera étendue d'un hectare (ha) supplémentaire en 2022, pour atteindre 1,25 ha., à la suite de résultats concluants



Les résultats de la plantation d'asclépiade ayant été concluants, celle-ci sera agrandie en 2022

- La valorisation du bois coupé (depuis 2017), en collaboration avec la scierie de Sainte-Sophie, ayant permis la construction de huit tables et bancs de parc, remis à des écoles et organismes
- L'aménagement d'un second marais filtrant (en cours), ayant la même fonction que le bassin de sédimentation, soit d'éviter que les matières en suspension ne sortent du site, avec les avantages suivants :
 - Filtration naturelle
 - Aucun déboisement requis



Exemple de banc créé avec le bois issu du site

Des explications détaillées sur les différentes stations peuvent être consultées sur le site Internet du lieu d'enfouissement : www.wm-sainte-sophie.org.

6. SUIVI DES DÉMARCHES POUR LA ZONE 6

CONDITIONS PREVUES AU DECRET D'AUTORISATION

Tout au long de l'année, WM a présenté les différentes conditions prévues au décret d'autorisation de la zone 6, en fonction des thématiques prévues à l'ordre du jour.

Ces conditions incluent :

- **Une limite annuelle de tonnage établie à un million de tonnes** pour les cinq premières années (de nouvelles demandes d'autorisation ministérielle devront être déposées pour les périodes subséquentes, ce qui pourrait mener à une révision du tonnage annuel permis).
- **L'obligation de valoriser l'ensemble des biogaz** générés par le site d'ici 2027, faute de quoi l'autorisation serait limitée à 10 ans.
- **Plusieurs autres conditions**, incluant :
 - L'obligation de prévoir un plan de compensation pour la perte de milieux humides, qui pourra être financière ou sous la forme d'un projet (*voir ci-dessous*)
 - Le dépôt d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre d'ici décembre 2022, qui inclura les émissions de l'ensemble des camions accédant au site
 - La conception et l'exploitation d'un nouveau système de traitement des eaux répondant à de nouvelles cibles de traitement pour les rejets
 - La vérification et le suivi du ruisseau Castor, pour éviter qu'une augmentation du débit n'affecte les rives
 - Des garanties financières pour la gestion postfermeture du site

COMPENSATION POUR LA PERTE DE MILIEUX HUMIDES

WM a expliqué que la perte de 18 hectares de milieux humides pour l'aménagement de la zone 6 peut être compensée financièrement (montant établi par le ministère) ou via des travaux de création ou de restauration des milieux humides dans le même bassin versant.

En raison des défis techniques et environnementaux reliés à la deuxième avenue, WM a finalement opté pour une compensation financière. Ainsi, un montant de 3 476 000\$ a été versé au Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État.

NOUVELLES ÉTAPES FRANCHIES EN 2021

À la suite du décret d'autorisation gouvernemental pour la zone 6, à la fin de 2020, deux autorisations ministérielles (anciennement nommées « certificats d'autorisation ») devaient également être obtenues :

- Autorisation ministérielle pour la construction des cellules : obtenue en octobre 2021, permettant à certains travaux de débuter (déboisement et aménagement de routes d'accès)
- Autorisation ministérielle pour l'exploitation de la zone 6 : en cours d'analyse au ministère au moment de tenir la dernière rencontre de 2021

Les membres ont demandé des précisions sur la distinction entre un décret gouvernemental et une autorisation ministérielle. WM a expliqué que le décret précise les principes généraux d'exploitation, tandis que l'autorisation ministérielle comprend les indications sur la façon dont les travaux devront être menés.

L'exploitation de la première cellule de la zone 6 est prévue en automne 2022.

7. AUTRES DOSSIERS

REDEVANCES SUR L'ENFOUISSEMENT

Chaque lieu d'enfouissement au Québec est tenu de prélever des redevances pour chaque tonne de matières reçues au site, et ce, afin de financer :

- la préparation, la mise en œuvre et la révision des plans de gestion des matières résiduelles
- les programmes de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage.

Les sommes issues des redevances sont distribuées aux municipalités, en fonction de leur performance en lien avec leurs programmes, afin de créer un incitatif financier.

Les montants sont annexés chaque année. En 2021, ceux-ci étaient de 23,75 \$ par tonne. Une augmentation est prévue pour 2022, à la hauteur de 30 \$ par tonne.

Les membres ont posé des questions pour bien comprendre l'impact des ajustements à la redevance sur les tarifs d'enfouissement, ainsi le suivi réalisé par le ministère pour s'assurer de l'exactitude des sommes reçues ; WM a notamment expliqué que des audits sont réalisés par le ministère à cet effet.

PLAN D'URGENCE

En 2021, WM a présenté son plan d'urgence, qui permet d'identifier toutes les situations d'urgence potentielles auxquelles le site, le personnel ou la population environnante peuvent être exposés, ainsi que les procédures à suivre pour toutes ces situations.

À la suite de cette présentation, les membres ont posé diverses questions, notamment pour comprendre les rôles et responsabilités en cas d'urgence au site. Le Comité a aussi indiqué son souhait que ce thème soit traité périodiquement dans le cadre de ses travaux, et a convenu qu'un retour d'expérience sera réalisé après la prochaine simulation d'une situation d'urgence au site.

AUDIENCES GÉNÉRIQUES DU BAPE

En 2021, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a reçu le mandat de tenir des audiences génériques sur la gestion des résidus ultimes au Québec, afin de brosser un portrait de l'élimination actuelle et capacité d'élimination future.

WM a informé le Comité de l'avancement de ces audiences, et a expliqué sa contribution à certaines des étapes.

Le rapport du BAPE a été déposé en janvier 2022. Il est disponible à l'adresse suivante : <https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/dossiers/etat-lieux-et-gestion-residus-ultimes/>.

8. BILANS DES ANNÉES 2020 ET 2021

L'année 2021 a été l'occasion de partager un bilan des deux dernières années (certains éléments du bilan 2020 ayant exceptionnellement été reportés pour alléger les ordres du jour, en raison de l'annulation de la rencontre de mars).

CONTRIBUTION AU FONDS DE FERMETURE

En vertu du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles*, les exploitants de lieux d'enfouissement doivent se doter d'un fonds post-fermeture. Cette exigence vise à assurer la capacité des exploitants à couvrir les coûts afférents à la gestion post-fermeture du site, pour une période minimale de 30 ans.

L'argent est versé dans une fiducie et ne peut servir à aucune autre activité, l'accord du ministère étant nécessaire pour retirer des sommes.

Les sommes à verser sont calculées par tonne de matière qui entre au site, et sont réajustées chaque trois ans, en fonction des sommes réelles versées. Le montant à accumuler a également été revu à la hausse lors de l'autorisation de la zone 6, afin de tenir compte des opérations qui y auront lieu.

Plus précisément, les montants fixés sont les suivants :

- Taux en vigueur jusqu'en novembre 2022 : 2,01 \$ par tonne
- Objectif initial : 29,9 M\$ d'ici 2022 (presque atteint en 2021)
- Objectif revu lors de l'autorisation de la zone 6 : 65 M\$ d'ici 2040

Le Comité a posé diverses questions pour bien comprendre comment les montants sont fixés, et WM a précisé que l'objectif à atteindre est établi par le ministère, en fonction des exigences en vigueur.

L'équipe a également expliqué que le ministère considère le lieu d'enfouissement comme un tout, sans égard à la date de fermeture des différentes zones. Par ailleurs, même s'il serait possible pour WM d'utiliser dès maintenant les sommes prévues pour la gestion post-fermeture de l'ancien site (exploité pendant les années 1960), ces sommes sont laissées dans la fiducie.

CONTROLE DES GOELANDS

Depuis 2012, WM fait appel à des fauconniers pour assurer le contrôle des goélands, et ce, de mars à décembre (en hiver, les goélands sont peu présents au site).

Deux techniques d'effarouchement sont utilisées :

- Les buses et faucons (principalement)
- De la pyrotechnie (au besoin seulement)

En 2020, l'achalandage a été similaire à 2019. En 2021, un achalandage plus élevé a été noté au moment de la colonisation des juvéniles (juin et début juillet), mais WM a indiqué n'avoir reçu aucun signalement particulier à ce sujet.

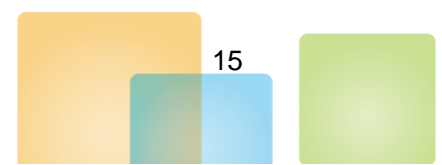
BILAN ANNUEL DES PLAINTES

Lorsque des plaintes sont formulées, elles sont traitées par WM, qui fait le suivi nécessaire et met en place des mesures correctrices, au besoin. Lors des réunions, WM expose chaque plainte au Comité ainsi que les correctifs mis en place. Les membres peuvent en discuter et fournir des recommandations à WM pour limiter les désagréments vécus par le milieu.

Sept plaintes ont été reçues en 2021, toutes en lien avec des camions ayant emprunté le rang Sainte-Marguerite pour accéder au site, contrevenant ainsi à la signalisation routière et aux règles d'accès du site.

WM a rappelé qu'à chaque signalement, WM travaille à identifier le camion concerné et à intervenir pour rappeler les consignes. Le plus souvent, ce comportement fautif est attribuable à une nouvelle embauche, ayant recherché l'accès au site le plus rapide.

Le registre des plaintes est présenté à l'annexe 2.



En parallèle, le Comité a demandé un suivi sur le projet de relocalisation de l'entrée du site, visant à éviter un refoulement de camions sur la 1^{ère} Rue. WM a indiqué qu'un plan d'ensemble est en cours de préparation, et que le tout sera présenté au Comité en 2022.

Le Comité rappelle qu'il est possible de recevoir des « **alertes odeurs/bruits** » lorsque WM prévoit effectuer des travaux pouvant causer des odeurs ou autres nuisances. Pour s'inscrire aux alertes, visiter le site Internet du Comité au : www.vigilancewmste-sophie.org

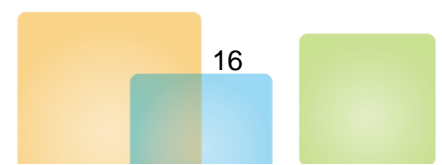
BILAN DU FONDS DE VALORISATION AGRICOLE

Ce fonds a été établi en 2008 par la MRC de la Rivière-du-Nord pour dynamiser les activités agricoles, afin de compenser la perte de terres agricoles occasionnée par la présence du lieu d'enfouissement technique. WM y a versé une compensation initiale de 700 000 \$, ce qui permet de financer des projets régionaux, sélectionnés par un comité consultatif, via des prêts ou des subventions.

En 2021, M. Charléric Gionet, directeur du Service de développement économique de la MRC de La Rivière-du-Nord, a présenté un bilan du fonds pour 2020 :

- À ce jour, le fonds a soutenu 16 projets proposés par 13 entreprises
- Deux nouvelles demandes ont été reçues en 2020
- Les montants versés sont les suivants :
 - 880 584 \$ en prêts
 - 137 574 \$ en subventions
 - 1 018 158 \$ au total

À ce jour, le fonds a permis de générer des investissements d'un peu plus de 9 M\$ dans le milieu agricole en périphérie du site d'enfouissement.



9. RÉSULTATS

Le Comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie mène ses activités depuis 17 ans. Il informe la communauté de ses activités en rendant disponibles les comptes rendus des rencontres et les présentations sur son site Internet.

En plus d'assister aux réunions, les membres étudient les rapports et présentations qui leur sont remis, se documentent sur les dossiers sensibles et continuent de surveiller régulièrement les activités du site et leurs impacts possibles.

En 2021, le Comité a poursuivi sa vigie des opérations au site de WM, des suivis environnementaux (qualité de l'eau, gestion du biogaz) et de la gestion des plaintes. Il a également été tenu informé de l'aménagement et l'exploitation de la dernière cellule de la phase 5B et a pris connaissance des conditions inscrites au décret d'autorisation gouvernemental de la zone 6. Enfin, il a exprimé son souhait d'être informé périodiquement des mises à jour du plan d'urgence prévu par WM.

En parallèle, le Comité a poursuivi la publication de chroniques dans le journal municipal *Le Contact de chez nous*, afin de faire connaître ses activités à la population.

L'année 2022 s'annonce elle aussi riche en échanges, alors que les membres suivront l'aménagement et la mise en service de la première cellule de la zone 6. À leur demande, et dès que possible, le futur plan directeur du site, incluant la relocalisation du poste de pesée, leur sera présenté. Un suivi sera également réalisé sur la prochaine simulation réalisée par WM dans le cadre de son plan d'urgence. Enfin, à la suite des élections municipales de l'automne 2021, le Comité aura l'occasion d'accueillir de nouveaux membres.

ANNEXE 1

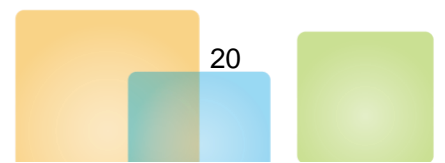
CALENDRIER THÉMATIQUE 2021



PROPOSITION DE CALENDRIER ANNUEL DES THÈMES À ABORDER
AUX RENCONTRES DU COMITÉ DE VIGILANCE DE SAINTESOPHIE
VERSION 2021

18 mars 2021 TRIMESTRE 1	17 juin 2021 TRIMESTRE 2	8 septembre 2021 TRIMESTRE 3	2 décembre 2021 TRIMESTRE 4
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Retour sur les travaux de l'année écoulée et aperçu des travaux à venir ▪ Bilan de l'année écoulée (2020) : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fonds de fermeture ▪ Contrôle des goélands ▪ Valorisation du bois coupé ▪ Bilans du fonds de valorisation agricole (2019, 2020) ▪ Bilans de gestion des matières résiduelles ▪ Redevances sur l'enfouissement ▪ Varia 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivi environnemental des eaux : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Eaux de surface ➢ Eaux souterraines ▪ Nouvelle usine de traitement des eaux ▪ Adaptation aux changements climatiques ▪ Varia 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Visite du site ▪ Performance environnementale : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Biogaz ➢ Eaux de lixiviation ➢ Aménagements fauniques et suivi de la biodiversité ▪ Varia <ul style="list-style-type: none"> ➢ Projet de recherche scientifique sur la plantation des saules ➢ Projet de marais filtrant 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bilan de l'année écoulée <ul style="list-style-type: none"> ➢ Contribution au fonds de fermeture ➢ Contrôle des goélands ➢ Bilan annuel des plaintes ➢ Valorisation du bois coupé ▪ Plan d'urgence ▪ Varia
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Publication- journal municipal ▪ Actions de suivi ▪ Suivi : zones actives ▪ Suivi : zone 6 ▪ Registre des plaintes ▪ Validation du rapport annuel ▪ Validation du calendrier annuel 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Publication- journal municipal ▪ Actions de suivi ▪ Suivi : zones actives ▪ Suivi : zone 6 ▪ Registre des plaintes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Publication- journal municipal ▪ Actions de suivi ▪ Suivi : zones actives ▪ Suivi : zone 6 ▪ Registre des plaintes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Publication- journal municipal ▪ Actions de suivi ▪ Suivi : zones actives ▪ Suivi : zone 6 ▪ Registre des plaintes

ANNEXE 2 REGISTRE DES PLAINTES



NATURE DE LA PLAINTÉ	NOMBRE D'INTERVENTIONS	RÉSUMÉ DES MESURES CORRECTIVES
Camionnage	7	Avis au transporteur, afin qu'ils effectuent un rappel à leurs chauffeurs de bien emprunter les routes d'accès recommandées